RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00107
Numéro SIREN : 380 363 754
Nom ou dénomination : CLARINS FRAGRANCE GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2020 sous le numéro de dépôt 9825

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/9825

Déposant :

Nom/dénomination : CLARINS FRAGRANCE GROUP

Forme juridique :

N° SIREN : 380 363 754

N° gestion : 1991 B 00107

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 Avenue de la Porte des Ternes 75017 PARIS 17E — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 3 6 3 7 5 4 0 0 0 5 8 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 718 471	AG	828 407	2 890 063	670 631
		Fonds commercial (1)	AH	9 506 798	AI		9 506 798	9 506 798
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 650	AK		6 650	1 351 446
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	544 009	AS	544 009		
		Autres immobilisations corporelles	AT	130 101	AU	103 844	26 256	37 826
		Immobilisations en cours	AV	17 495	AW		17 495	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	6 560 833	CV		6 560 833	6 560 833
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	7 000	BI		7 000	13 000
		TOTAL (II)	BJ	20 491 359	BK	1 476 261	19 015 097	18 140 536
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	125 152	BW		125 152	49 449
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 977 252	BY	1 111 246	18 866 005	13 750 954
		Autres créances (3)	BZ	45 213 528	CA		45 213 528	40 850 739
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	11 939	CG		11 939	14 623
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 885 409	CI		1 885 409	1 695 289
		TOTAL (III)	CJ	67 213 282	CK	1 111 246	66 102 035	56 361 055
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	22 169			22 169	19 659
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	87 726 810	1A	2 587 508	85 139 301	74 521 252

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 1 539 767

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 280 000)		DA	3 280 000	3 280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	14 538 830	14 538 830
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	328 000	328 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	9 334 068	
	Report à nouveau		DH	18 597 611	18 597 611
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 518 054	9 334 068
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	45	574
	TOTAL (I)		DL	54 596 610	46 079 085
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	7 136 582	1 998 844
	Provisions pour charges		DQ	644 318	
	TOTAL (III)		DR	7 780 900	1 998 844
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	717 915	67 157
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	4 433 692	2 731 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	14 217 028	14 909 677
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 893 613	3 637 440
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	9 975	124 544
	Autres dettes		EA	229 052	4 972 738
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	260 456	
	TOTAL (IV)		EC	22 761 733	26 443 274
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED	57	47
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	85 139 301	74 521 252
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	20 895 084	24 845 335
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	717 915	66 567

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 428 344	FB	63 652 258	FC	73 080 603		64 703 587
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	2 613 990	FH	7 636 098	FI	10 250 089		9 315 532
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 042 335	FK	71 288 357	FL	83 330 692		74 019 120
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 412 661		1 169 084
	Autres produits (1) (11)					FQ	24 204 599		19 572 071
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	108 947 953		94 762 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	49 753 124		44 475 779
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	22 747 034		23 465 694
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	802 834		679 357
	Salaires et traitements*					FY	4 649 986		5 296 679
	Charges sociales (10)					FZ	2 217 495		2 655 453
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	798 857		23 468
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 125 438		931 836
	Autres charges (12)					GE	7 541 616		11 475 191
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	92 636 388		89 003 462
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 311 565		5 758 813
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			2 745 869
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	651		255
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	790		805
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 441		2 746 930
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	112 068		127 030
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	112 068		127 030
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(110 626)		2 619 899
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 200 939		8 378 713

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 872	12 148
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 799	3 054 216
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 672	3 066 364
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		45 047
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 001 270	762
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 001 270	45 810
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 997 597)	3 020 554
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	703 172	623 097
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	3 982 114	1 442 102
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	108 953 068	100 575 572
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	100 435 013	91 241 503
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 518 054	9 334 068

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	10 349	1
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	76 882	14 297
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		2 745 869
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	3 250	1 950
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		18 198
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	10 902 579	10 362 221
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 617 439	2 412 075
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires	1 270	1 799
Provision affaire contentieuse	3 000 000	
Indemnités contrefaçon		309
Affaire juridique		1 564

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Reprise fnp fournisseurs		8 000
Divers		2 349
DIVERS SOCIAL	7 602	
Débiteurs divers	69 280	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

GROUPE CLARINS

CLARINS FRAGRANCE GROUP

Notes
sur les états financiers au
31/12/2019

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. FAITS MARQUANTS

Une réflexion stratégique a été menée par le groupe Clarins, à l'issue de laquelle ce dernier a décidé de recentrer son activité, et en conséquence de se séparer de son pôle Parfum et Mode, dont la société Clarins Fragrance Group fait partie. L'opération de cession est en cours et a amené à réaliser des réorganisations au sein du groupe Clarins.

Le site internet Mugler a été mis en service sur le premier trimestre 2019 et a engendré un investissement global de 3 M€.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre d'une réduction de capital de la Société Clarins France en date du 11 février 2020 :

- ✓ Le capital de Clarins France a été ramené de 13.991.739 € à 8.216.500 € par voie d'annulation de 5.775.239 actions détenues respectivement à hauteur de 3.508.465 par la société Clarins SAS et de 2.266.774 par Clarins Fragrance Group ;
- ✓ En contrepartie de cette annulation d'actions, Clarins SAS et Clarins Fragrance Group se sont vu attribuer respectivement 47.824.265 actions et 30.898.641 actions de CFG France, composant l'intégralité du capital de cette société.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du 11 février 2020, Clarins Fragrance Group a notamment cédé la totalité des actions de Clarins France qu'elle détenait, soit 3.224.965 actions, au profit de Clarins SAS, qui détient désormais les 8.216.500 actions composant l'intégralité du capital de Clarins France. Clarins Fragrance Group ne détient plus d'action de Clarins France.

Par ailleurs, en date du 11 Février 2020, Clarins Fragrance Group a acquis auprès de Clarins SAS 47.824.265 actions de CFG France, détenant après cette opération la totalité du capital de CFG France.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Le début de l'année 2020 est marqué par le contexte du Coronavirus (COVID-19) qui impacte l'ensemble des marchés pour une durée que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier à ce stade. Notre analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur de nos actifs et passifs. Par ailleurs, nous avons suffisamment de trésorerie, soit en propre, soit via notre actionnaire, pour faire face à une telle situation sans craindre pour notre continuité d'exploitation

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements des logiciels sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.2. Fonds commercial

Consécutivement à la fusion par voie d'absorption de la société Loris Azzaro par la société Thierry Mugler parfum (devenue Clarins Fragrance Group le 30 novembre 2009), un mali de fusion d'un montant de 18 641 K€ a été enregistré. Ce mali de fusion a été inscrit en immobilisation incorporelle et a été affecté extra- comptablement pour sa totalité en fonds commercial.

Lors de l'apport de la branche parfum France de la société Clarins Fragrance Group à la société Clarins France en mai 2015, la partie du mali technique correspondant au marché français d'un montant de 9 134 K€ a été apporté à Clarins France.

Le solde, d'un montant de 9507 K€ a été maintenu dans les comptes de Clarins Fragrance Group et représente le fonds de commerce relatif à son activité export.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.
Les plans sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire et un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	Durée
Immobilisations non décomposables	
▪ Matériel et outillage industriels	5 ans
▪ Agencements et installations	3 à 10 ans
▪ Stands en grands magasins	4 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Conformément aux modalités de dépréciation des fonds commerciaux, un test de dépréciation est réalisé tous les ans afin d'identifier une éventuelle perte de valeur entraînant le cas échéant une dépréciation.

Le calcul, de la valeur d'usage du fonds commercial, est fondé sur une évaluation basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés réalisés à partir des budgets pluriannuels établis par la Direction et un taux d'actualisation intégrant le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. La valeur actuelle ainsi calculée justifie l'absence de dépréciation à la clôture.

3.5. Immobilisations financières

Titres de participation

Principe d'évaluation :

Ils sont valorisés à leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage en prenant en considération la situation nette des filiales, corrigée des plus et moins-values latentes :

- ✓ Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée,
- ✓ Lorsque la valeur d'usage est négative, les comptes courants sont également provisionnés et pour le surplus, une provision pour risques est constatée.

Cette évaluation tient compte également de la capacité bénéficiaire de la société et de l'utilité que présentent ces titres pour Clarins Fragrance Group.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.6. Stocks

Les produits stockés sont évalués pour leur coût de revient, qui s'entend par le prix d'achat minoré des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement obtenus.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. A la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.8. Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en "Ecarts de conversion".

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes, les créances sur les opérations commerciales, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour perte de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Les éventuels prêts en devises sont convertis au cours de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat financier. Si par devise, la position nette des pertes et gains sur les prêts et les instruments financiers associés donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est constatée en résultat financier.

L'ensemble de la fabrication des produits étant situé en France, l'exposition de la société au risque de change existe essentiellement sur les ventes en devises étrangères de la société à ses filiales de distribution et à ses agents exclusifs étrangers.
La société a mis en place un contrat d'affacturage qui porte sur la quasi-totalité des créances export. Le risque de change se trouve transféré à la société d'affacturage, permettant à la société de ne pas contracter d'instruments dérivés sur les flux commerciaux.

3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'approvisionnement conclu avec la société Laboratoires Clarins qui détient les stocks destinés à Clarins Fragrance Group, il est estimé :

- ✓ une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site industriel ;
- ✓ une provision pour rotation lente qui évalue le risque de non utilisation des stocks non mouvementés.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.10 Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse annuellement les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 23.3 précise cet engagement financier.
Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies :
La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.12 Intégration fiscale

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont :

- ✓ Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- ✓ Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.
- ✓ En conséquence les économies d'impôts sont inscrites en dettes dans la société intégrante au nom des filiales déficitaires intégrées fiscalement,

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1. Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	31/12/2019
Immobilisations incorporelles					
· Logiciels (2)	232	1 648	(179)	1 351	3 053
· Dépôts de marque	666	--	--	--	666
· Fond commercial (1)	9 507	--	--	--	9 507
· Immobilisations en cours	1 351	7	--	(1 351)	7
	11 756	**1 655**	(179)		**13 232**
Immobilisations corporelles					
Non Décomposables					
· Matériel et outillage (3)	5 792	--	(5 248)	--	544
· Agencement, installations	123	--	(60)	--	64
· Matériel de transport	10	--	0	--	10
· Matériel de bureau, mobilier	150	7	(101)	--	57
· Immobilisations en cours	--	17	0	--	17
· Avances et acomptes	--				--
	6 075	**25**	**(5 408)**		**692**
Immobilisations financières					
· Participations	6 561	--	--	--	6 561
· Créances rattachées à des participations	--				--
· Caution	13	--	(6)	--	7
· Prêts	--				--
	6 574		(6)		**6 568**
Total immobilisations	**24 405**	**1 679**	**(5 593)**	**--**	**20 491**

(1) Voir note 3.2

(2) Les investissements incorporels de l'exercice correspondent au site Mugler V3 pour 1 648K€.

(3) Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut de matériel et outillage industriel pour 5 248 K€.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises	Virements de poste à poste	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	227	780	(179)	--	828
Immobilisations corporelles					
Non Décomposables					
· Matériel et outillage	5 792	--	(5 248)	--	544
· Agencement, installations	110	5	(60)		56
· Matériel de transport	7	2	--	--	9
· Matériel de bureau, mobilier	129	11	(101)		39
	6 037	19	(5 408)	--	648
Total Amortissements	**6 264**	**799**	**(5 587)**	**--**	**1 476**
Dépréciations					
· Immobilisations incorporelles	--	--	--	--	**--**
· Immobilisations corporelles	--	--	--	--	**--**
· Immobilisations financières	--	--	--	--	**--**
Total Dépréciations	--	--	--	--	--
Total Amortissements et Dépréciations	**6 264**	**799**	**(5 587)**	**--**	**1 476**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

6. CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients	**19 977**	**14 862**
- Clients Groupe	18 758	13 638
- Clients Hors Groupe	1 220	1 224
Effets à recevoir	**--**	**--**
Total valeur brute	**19 977**	**14 862**
Dépréciations	(1 111)	(1 111)
Total valeur nette	**18 866**	**13 751**

La partie à plus d'un an des créances clients et comptes rattachés se monte à 1 111 K€ au 31 décembre 2019 et correspond à un client douteux hors groupe déprécié en totalité.

7. AUTRES CREANCES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Créances sociales	1	--
Créances sur l'état	752	926
Comptes courants	44 219	39 789
Débiteurs divers	242	205
Total valeur brute	**45 214**	**40 920**
Dépréciations	--	(69)
Total valeur nette	**45 214**	**40 851**

Aucune autre créance n'est à plus d'un an.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

8. PRODUITS A RECEVOIR

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients, factures à établir	16 684	12 777
Fournisseurs avoirs à recevoir	56	120
Etat, autres créances	1	--
Intérêts courus à recevoir	--	--
Total	**16 741**	**12 896**

Les créances Clients comprennent des factures à établir Groupe pour 16 683 K€.

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués par des charges constatées d'avance d'exploitation d'un montant de 1 885 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 695 K€ au 31 décembre 2018. La partie à plus d'un an des comptes de régularisation actif s'élève à 429 K€ au 31 décembre 2019.

Les charges constatées d'avance comprennent principalement l'étalement des redevances versées sur la durée d'utilisation autorisée des droits des mannequins et des photographes.

10. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital social est constitué de 20 500 actions d'une valeur nominale de 160 euros.

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Affectation Résultat	Distribution dividendes	Résultat Exercice 2019	Variation Provision	31/12/2019
Capital social	3 280	--	--	--	--	3 280
Prime d'émission	14 539	--	--	--	--	14 539
Réserve légale	328	--	--	--	--	328
Réserve diverse	--	9 334	--	--	--	9 334
Report à nouveau	18 598	--	--	--	--	18 598
Résultat de l'exercice	9 334	(9 334)	--	8 518	--	8 518
Provisions réglementées	1	--	--	--	(1)	--
Total	**46 079**	**--**	**--**	**8 518**	**(1)**	**54 597**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

11. PROVISIONS

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019
			utilisées	non utilisées	
Provisions règlementées					
Amort. Dérogatoires	1	1	(2)	--	--
Provisions					
Provisions pour risques	1 999	6 481	(1 343)	--	7 137
Provisions pour charges	--	644	--	--	644
Total	**1 999**	**7 127**	**(1 345)**	**--**	**7 781**

Le solde relatif aux provisions est constitué de :

- ✓ provisions pour risques, composées de la mévente de produits et de la provision pour rotation lente, pour 3 945 K€,
- ✓ provisions pour litiges à hauteur de 3 170 K€,
- ✓ provisions pour risque de change pour 22 K€
- ✓ et d'une provision pour charges de 644K€.

Le principe d'évaluation énoncé au §. 3.9 est appliqué aux litiges commerciaux qui ont été engagés contre la société. Ces procédures contentieuses sont en cours devant les tribunaux. Compte tenu des arguments présentés par la société, appuyée en cela par ses conseils, la société a considéré au stade actuel des procédures, que les risques financiers liés à ces litiges s'élèvent à 3 170 K€ contre 170 K€ au 31 décembre 2018.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

12. PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er mai de chaque exercice et pour la participation à compter de l'exercice 2015 à échéance en 2021 au 1er juin de chaque exercice, sont les suivantes :

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
2019		340
2020	231	218
2021	215	211
2022	259	260
2023	275	285
2024	303	0
Total	**1 283**	**1 315**
Partie à plus d'un an	**1 052**	**975**
Partie à moins d'un an	**231**	**340**

Dont intérêts courus : 167 K€.

13. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	13 532	12 993
Effets à payer	685	1 917
Total	**14 217**	**14 910**

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

14. DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sur immobilisations	10	104
Effets à payer	--	20
Total	**10**	**125**

15. DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DETTES FISCALES, SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières auprès des étab. de crédit	718	67
Dettes sociales	2 243	2 953
Dettes fiscales	651	685
Autres dettes	229	4 973
Groupe et Associés	3 151	1 417
Total	**6 992**	**10 095**

Ces dettes d'exploitation sont constituées de dettes à moins d'un an pour 6 323 K€.

Les dettes à plus d'un an correspondent à la participation 2019 à affecter pour 669 K€.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

16. CHARGES A PAYER

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	--	1
Emprunts et dettes financières divers	167	185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 636	5 506
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel	1 435	1 880
- Charges sociales	409	670
- Impôts et taxes	--	5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	17
Autres dettes	224	4 973
Total	**6 871**	**13 237**

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
CLARINS WEBSITE V3 MIGRATION		
CLARINS US	85	--
CLARINS UK	87	--
CLARINS France	89	--
Sous/total	**260**	**--**
Total PCA	**260**	**--**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

18. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	**73 081**	**64 704**
- France	9 428	6 675
- Europe hors France	54 076	48 928
- Hors EU	9 576	9 100
Prestations de services	**10 250**	**9 316**
Total	**83 331**	**74 019**

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE GESTION COURANTE

L'ajustement en fin d'année des taux de marge nette d'exploitation des filiales européennes a conduit à comptabiliser en charges et produits de gestion courante un produit de 13 255 K€ et une charge de 223 K€.

Conformément à la note 3.8, le résultat de change portant sur les flux commerciaux s'élève à une charge de 1 K€.

20. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits	1	2 747
Charges	(112)	(127)
Résultat financier	**(111)**	**2 620**

Le faible niveau des produits financiers en 2019 s'explique par l'absence de dividendes reçus de la société Clarins France contre 2 746 K€ en 2018.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

21. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits	4	3 066
Charges	(3 001)	(46)
Résultat Exceptionnel	**(2 998)**	**3 021**

Le résultat exceptionnel d'un montant de (2 998) K€ correspond principalement à des dotations aux provisions pour risques sur litiges d'un montant total de 3 000 K€.

21.1.Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2019 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments est la suivante :

Au 31 décembre en K€	Résultat comptable avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat Courant	16 201	5 178	11 023
Résultat Exceptionnel	(2 998)	(999)	(1 998)
Participation des salariés	(703)	(196)	(507)
Résultat de l'exercice	**12 500**	**3 982**	**8 518**

21.2. Situation fiscale latente

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul de la fiscalité latente est de 32,02%.

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Variation	31/12/2019
Participation des salariés	(623)	(46)	(669)
Autres	(4)	0	(4)
Déficits reportables	--	--	--
Situation fiscale latente	**(627)**	**(46)**	**(673)**
Actif d'impôt	216	15	216

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

21.3. Contrôles et contentieux fiscaux

À la suite de diverses décisions favorables obtenues de la part des juridictions administratives au titre de contrôles et contentieux fiscaux passés, la société Clarins Fragrance Group se trouve créancière vis-à-vis du Trésor d'une somme de 30 K€ à la clôture de l'exercice.

22. ENGAGEMENTS

22.1. Engagements donnés

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	dt Entreprises liée	31/12/2018
Engagements de loyers	461	438	9 054
Commandes fermes d'immobilisations	0		0
Total	**461**	**438**	**9 054**

22.2. Engagements reçus

Néant

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

22.3. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements nets de versement des indemnités de retraite conventionnelles et des indemnités liées au régime de retraite complémentaire est basée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 0.50 %,
- ✓ Le taux de rendement espéré à long terme des actifs financiers est fixé au taux d'actualisation,
- ✓ Le taux d'inflation retenu est de 1.75%. Il reflète le taux d'inflation à long terme attendu dans l'environnement économique du pays dans lequel le régime est en vigueur.
- ✓ Le taux d'augmentation de salaire prend en compte l'augmentation liée à l'inflation, à l'amélioration de la productivité, à l'ancienneté, aux promotions et autres facteurs. Il varie de 2.50 à 3.50% en fonction des catégories de population concernées,
- ✓ L'âge de départ à la retraite varie de 60 à 65 ans selon statut et date de naissance,
- ✓ le taux de charges sociales étant de 48%.

Les engagements nets au titre des indemnités de départ en retraite évalués à la date du 31 décembre 2019, en tenant compte des actifs de couverture à cette date et des écarts actuariels, s'élèvent au total à 1 455 K€.

23. DONNEES SOCIALES

23.1. L'effectif moyen par catégorie est le suivant :

	2019	2018
Cadres	59	57
Agents de maîtrise, Techniciens	1	2
Employés, Ouvriers	11	10
Total	**71**	**69**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

24. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019

En milliers d'euros ou d'unités monétaires nationales	Capital	Primes et réserves avant affectation des résultats de l'exercice (1)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice (1)	Dividendes encaissés ou à recevoir par la société au cours de l'exercice
SOCIETES										
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Clarins										
A - Participations										
Clarins France SAS - France	13 992 (K€)	11 517 (K€)	39%	6 561 (K€)	6 561 (K€)		--	156 996 (K€)	71 912 (K€)	

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

25. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Famille C
12 Avenue de la Porte des
Ternes
75017 Paris

814 868 550 RCS Paris

La société Famille C établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Clarins Fragrance Group sont intégrés suivant la méthode de l'Intégration Globale.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

CLARINS FRAGRANCE GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 3.280.000 euros
Siège social : 9, rue du Commandant Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine
380 363 754 RCS Nanterre

(ci-après la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
SUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mille vingt, le 20 mars,

La société AZZARO BEAUTE, société par actions simplifiée au capital de 14.922.560 euros, ayant son siège social 49, avenue de l'Opéra à Paris (75002), immatriculée sous le numéro 338 889 835 RCS Paris, représentée par M. Jonathan ZRIHEN, Président de CLARINS, Président d'AZZARO BEAUTE (l'« ***Associée unique*** »),

Associée unique de la Société,

A délibéré ainsi qu'il suit sur l'ordre du jour suivant :

- Revue du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice 2019
- Revue du rapport du commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs en vue des formalités

La société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informée des décisions qui suivent.

Le président de la Société, Monsieur Jonathan Zrihen, préside la séance.

PREMIERE DECISION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8.518.054 euros. L'Associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte de ce que la Société a engagé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, des dépenses non-déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 15.036 euros, visées à l'article 39-4 dudit code, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 4.815 euros.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'Associée unique décide d'affecter la totalité du bénéfice s'élevant à 8.518.054,53 euros au compte « *report à nouveau* » dont le solde s'élève après affectation à 27.115.666,38 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, l'Associée unique prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION
Approbation des conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

L'Associée unique prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de convention relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION
Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

L'Associée unique prennent acte du fait que les mandats des commissaires aux comptes de la Société listés ci-après arrivent à échéance :

i. le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, société anonyme domiciliée au 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro 672 006 483 RCS Nanterre, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
ii. Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, né le 4 mai 1965 à Grenoble (38), de nationalité française, domicilié au 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

L'Associée unique décide, sur proposition du Président, de renouveler les mandats de :

- le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, société anonyme domiciliée au 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro 672 006 483 RCS Nanterre, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, né le 4 mai 1965 à Grenoble (38), de nationalité française, domicilié au 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Et ce, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée à tenir en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

oOo

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, est signé par le Président et l'Associée unique.

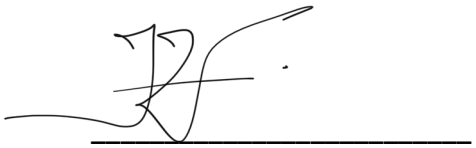

Le Président
Jonathan Zrihen

AZZARO BEAUTE
Associée unique
Représentée par Jonathan Zrihen

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

CLARINS FRAGRANCE GROUP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
Clarins Fragrance Group
9, rue du Commandant Pilot
92200 Neuilly-sur-Seine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Clarins Fragrance Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le fonds commercial figurant à l'actif du bilan est valorisé conformément à la méthode indiquée dans la note 3.2 « fonds commercial » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les hypothèses attachées au calcul de la valeur d'inventaire, apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et nous nous sommes assurés que les informations appropriées étaient incluses dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Matthieu Moussy

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 Avenue de la Porte des Ternes 75017 PARIS 17E — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 3 6 3 7 5 4 0 0 0 5 8 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 718 471	AG	828 407	2 890 063	670 631
		Fonds commercial (1)	AH	9 506 798	AI		9 506 798	9 506 798
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 650	AK		6 650	1 351 446
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	544 009	AS	544 009		
		Autres immobilisations corporelles	AT	130 101	AU	103 844	26 256	37 826
		Immobilisations en cours	AV	17 495	AW		17 495	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	6 560 833	CV		6 560 833	6 560 833
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	7 000	BI		7 000	13 000
		TOTAL (II)	BJ	20 491 359	BK	1 476 261	19 015 097	18 140 536
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	125 152	BW		125 152	49 449
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 977 252	BY	1 111 246	18 866 005	13 750 954
		Autres créances (3)	BZ	45 213 528	CA		45 213 528	40 850 739
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	11 939	CG		11 939	14 623
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 885 409	CI		1 885 409	1 695 289
		TOTAL (III)	CJ	67 213 282	CK	1 111 246	66 102 035	56 361 055
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	22 169			22 169	19 659
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	87 726 810	1A	2 587 508	85 139 301	74 521 252

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 1 539 767

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 280 000)	DA	3 280 000	3 280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	14 538 830	14 538 830
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	328 000	328 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 334 068	
	Report à nouveau	DH	18 597 611	18 597 611
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 518 054	9 334 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	45	574
	TOTAL (I)	DL	54 596 610	46 079 085
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 136 582	1 998 844
	Provisions pour charges	DQ	644 318	
	TOTAL (III)	DR	7 780 900	1 998 844
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	717 915	67 157
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 433 692	2 731 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 217 028	14 909 677
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 893 613	3 637 440
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 975	124 544
	Autres dettes	EA	229 052	4 972 738
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	260 456	
	TOTAL (IV)	EC	22 761 733	26 443 274
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	57	47
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	85 139 301	74 521 252

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 895 084	24 845 335
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	717 915	66 567

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 428 344	FB	63 652 258	FC	73 080 603		64 703 587
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	2 613 990	FH	7 636 098	FI	10 250 089		9 315 532
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 042 335	FK	71 288 357	FL	83 330 692		74 019 120
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 412 661		1 169 084
	Autres produits (1) (11)					FQ	24 204 599		19 572 071
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	108 947 953		94 762 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	49 753 124		44 475 779
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	22 747 034		23 465 694
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	802 834		679 357
	Salaires et traitements*					FY	4 649 986		5 296 679
	Charges sociales (10)					FZ	2 217 495		2 655 453
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	798 857		23 468
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 125 438		931 836
	Autres charges (12)					GE	7 541 616		11 475 191
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	92 636 388		89 003 462
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 311 565		5 758 813
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			2 745 869
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	651		255
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	790		805
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 441		2 746 930
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	112 068		127 030
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	112 068		127 030
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(110 626)		2 619 899
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 200 939		8 378 713

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CLARINS FRAGRANCE GROUP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 872	12 148
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 799	3 054 216
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 672	3 066 364
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		45 047
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 001 270	762
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 001 270	45 810
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 997 597)	3 020 554
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	703 172	623 097
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	3 982 114	1 442 102
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	108 953 068	100 575 572
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	100 435 013	91 241 503
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 518 054	9 334 068

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	10 349	1
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	76 882	14 297
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		2 745 869
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	3 250	1 950
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		18 198
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	10 902 579	10 362 221
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 617 439	2 412 075
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires	1 270	1 799
Provision affaire contentieuse	3 000 000	
Indemnités contrefaçon		309
Affaire juridique		1 564

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
Reprise fnp fournisseurs		8 000
Divers		2 349
DIVERS SOCIAL	7 602	
Débiteurs divers	69 280	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Notes
sur les états financiers au
31/12/2019

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. FAITS MARQUANTS

Une réflexion stratégique a été menée par le groupe Clarins, à l'issue de laquelle ce dernier a décidé de recentrer son activité, et en conséquence de se séparer de son pôle Parfum et Mode, dont la société Clarins Fragrance Group fait partie. L'opération de cession est en cours et a amené à réaliser des réorganisations au sein du groupe Clarins.

Le site internet Mugler a été mis en service sur le premier trimestre 2019 et a engendré un investissement global de 3 M€.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre d'une réduction de capital de la Société Clarins France en date du 11 février 2020 :

- ✓ Le capital de Clarins France a été ramené de 13.991.739 € à 8.216.500 € par voie d'annulation de 5.775.239 actions détenues respectivement à hauteur de 3.508.465 par la société Clarins SAS et de 2.266.774 par Clarins Fragrance Group ;
- ✓ En contrepartie de cette annulation d'actions, Clarins SAS et Clarins Fragrance Group se sont vu attribuer respectivement 47.824.265 actions et 30.898.641 actions de CFG France, composant l'intégralité du capital de cette société.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du 11 février 2020, Clarins Fragrance Group a notamment cédé la totalité des actions de Clarins France qu'elle détenait, soit 3.224.965 actions, au profit de Clarins SAS, qui détient désormais les 8.216.500 actions composant l'intégralité du capital de Clarins France. Clarins Fragrance Group ne détient plus d'action de Clarins France.

Par ailleurs, en date du 11 Février 2020, Clarins Fragrance Group a acquis auprès de Clarins SAS 47.824.265 actions de CFG France, détenant après cette opération la totalité du capital de CFG France.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Le début de l'année 2020 est marqué par le contexte du Coronavirus (COVID-19) qui impacte l'ensemble des marchés pour une durée que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier à ce stade. Notre analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur de nos actifs et passifs. Par ailleurs, nous avons suffisamment de trésorerie, soit en propre, soit via notre actionnaire, pour faire face à une telle situation sans craindre pour notre continuité d'exploitation

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements des logiciels sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.2. Fonds commercial

Consécutivement à la fusion par voie d'absorption de la société Loris Azzaro par la société Thierry Mugler parfum (devenue Clarins Fragrance Group le 30 novembre 2009), un mali de fusion d'un montant de 18 641 K€ a été enregistré. Ce mali de fusion a été inscrit en immobilisation incorporelle et a été affecté extra- comptablement pour sa totalité en fonds commercial.

Lors de l'apport de la branche parfum France de la société Clarins Fragrance Group à la société Clarins France en mai 2015, la partie du mali technique correspondant au marché français d'un montant de 9 134 K€ a été apporté à Clarins France.

Le solde, d'un montant de 9507 K€ a été maintenu dans les comptes de Clarins Fragrance Group et représente le fonds de commerce relatif à son activité export.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.
Les plans sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire et un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	Durée
Immobilisations non décomposables	
▪ Matériel et outillage industriels	5 ans
▪ Agencements et installations	3 à 10 ans
▪ Stands en grands magasins	4 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Conformément aux modalités de dépréciation des fonds commerciaux, un test de dépréciation est réalisé tous les ans afin d'identifier une éventuelle perte de valeur entraînant le cas échéant une dépréciation.

Le calcul, de la valeur d'usage du fonds commercial, est fondé sur une évaluation basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés réalisés à partir des budgets pluriannuels établis par la Direction et un taux d'actualisation intégrant le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. La valeur actuelle ainsi calculée justifie l'absence de dépréciation à la clôture.

3.5. Immobilisations financières

Titres de participation

Principe d'évaluation :

Ils sont valorisés à leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage en prenant en considération la situation nette des filiales, corrigée des plus et moins-values latentes :

- ✓ Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée,
- ✓ Lorsque la valeur d'usage est négative, les comptes courants sont également provisionnés et pour le surplus, une provision pour risques est constatée.

Cette évaluation tient compte également de la capacité bénéficiaire de la société et de l'utilité que présentent ces titres pour Clarins Fragrance Group.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.6. Stocks

Les produits stockés sont évalués pour leur coût de revient, qui s'entend par le prix d'achat minoré des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement obtenus.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. A la clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable.

3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.8. Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en "Ecarts de conversion".

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes, les créances sur les opérations commerciales, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour perte de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Les éventuels prêts en devises sont convertis au cours de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat financier. Si par devise, la position nette des pertes et gains sur les prêts et les instruments financiers associés donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est constatée en résultat financier.

L'ensemble de la fabrication des produits étant situé en France, l'exposition de la société au risque de change existe essentiellement sur les ventes en devises étrangères de la société à ses filiales de distribution et à ses agents exclusifs étrangers.
La société a mis en place un contrat d'affacturage qui porte sur la quasi-totalité des créances export. Le risque de change se trouve transféré à la société d'affacturage, permettant à la société de ne pas contracter d'instruments dérivés sur les flux commerciaux.

3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'approvisionnement conclu avec la société Laboratoires Clarins qui détient les stocks destinés à Clarins Fragrance Group, il est estimé :

- ✓ une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site industriel ;
- ✓ une provision pour rotation lente qui évalue le risque de non utilisation des stocks non mouvementés.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

3.10 Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse annuellement les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 23.3 précise cet engagement financier.
Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies :
La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.12 Intégration fiscale

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont :

- ✓ Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- ✓ Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.
- ✓ En conséquence les économies d'impôts sont inscrites en dettes dans la société intégrante au nom des filiales déficitaires intégrées fiscalement,

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1. Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	31/12/2019
Immobilisations incorporelles					
· Logiciels (2)	232	1 648	(179)	1 351	3 053
· Dépôts de marque	666	--	--	--	666
· Fond commercial (1)	9 507	--	--	--	9 507
· Immobilisations en cours	1 351	7	--	(1 351)	7
	11 756	**1 655**	(179)		**13 232**
Immobilisations corporelles					
Non Décomposables					
· Matériel et outillage (3)	5 792	--	(5 248)	--	544
· Agencement, installations	123	--	(60)	--	64
· Matériel de transport	10	--	0	--	10
· Matériel de bureau, mobilier	150	7	(101)	--	57
· Immobilisations en cours	--	17	0	--	17
· Avances et acomptes	--				--
	6 075	**25**	**(5 408)**		**692**
Immobilisations financières					
· Participations	6 561	--	--	--	6 561
· Créances rattachées à des participations	--				--
· Caution	13	--	(6)	--	7
· Prêts	--				--
	6 574		(6)		**6 568**
Total immobilisations	**24 405**	**1 679**	**(5 593)**	**--**	**20 491**

(1) Voir note 3.2

(2) Les investissements incorporels de l'exercice correspondent au site Mugler V3 pour 1 648K€.

(3) Les cessions correspondent principalement à la mise au rebut de matériel et outillage industriel pour 5 248 K€.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises	Virements de poste à poste	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	227	780	(179)	--	828
Immobilisations corporelles					
Non Décomposables					
· Matériel et outillage	5 792	--	(5 248)	--	544
· Agencement, installations	110	5	(60)		56
· Matériel de transport	7	2	--	--	9
· Matériel de bureau, mobilier	129	11	(101)		39
	6 037	19	(5 408)	--	648
Total Amortissements	**6 264**	**799**	**(5 587)**	**--**	**1 476**
Dépréciations					
· Immobilisations incorporelles	--	--	--	--	**--**
· Immobilisations corporelles	--	--	--	--	**--**
· Immobilisations financières	--	--	--	--	**--**
Total Dépréciations	--	--	--	--	--
Total Amortissements et Dépréciations	**6 264**	**799**	**(5 587)**	**--**	**1 476**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

6. CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients	**19 977**	**14 862**
- Clients Groupe	18 758	13 638
- Clients Hors Groupe	1 220	1 224
Effets à recevoir	**--**	**--**
Total valeur brute	**19 977**	**14 862**
Dépréciations	(1 111)	(1 111)
Total valeur nette	**18 866**	**13 751**

La partie à plus d'un an des créances clients et comptes rattachés se monte à 1 111 K€ au 31 décembre 2019 et correspond à un client douteux hors groupe déprécié en totalité.

7. AUTRES CREANCES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Créances sociales	1	--
Créances sur l'état	752	926
Comptes courants	44 219	39 789
Débiteurs divers	242	205
Total valeur brute	**45 214**	**40 920**
Dépréciations	--	(69)
Total valeur nette	**45 214**	**40 851**

Aucune autre créance n'est à plus d'un an.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

8. PRODUITS A RECEVOIR

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Clients, factures à établir	16 684	12 777
Fournisseurs avoirs à recevoir	56	120
Etat, autres créances	1	--
Intérêts courus à recevoir	--	--
Total	**16 741**	**12 896**

Les créances Clients comprennent des factures à établir Groupe pour 16 683 K€.

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués par des charges constatées d'avance d'exploitation d'un montant de 1 885 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 695 K€ au 31 décembre 2018. La partie à plus d'un an des comptes de régularisation actif s'élève à 429 K€ au 31 décembre 2019.

Les charges constatées d'avance comprennent principalement l'étalement des redevances versées sur la durée d'utilisation autorisée des droits des mannequins et des photographes.

10. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital social est constitué de 20 500 actions d'une valeur nominale de 160 euros.

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Affectation Résultat	Distribution dividendes	Résultat Exercice 2019	Variation Provision	31/12/2019
Capital social	3 280	--	--	--	--	3 280
Prime d'émission	14 539	--	--	--	--	14 539
Réserve légale	328	--	--	--	--	328
Réserve diverse	--	9 334	--	--	--	9 334
Report à nouveau	18 598	--	--	--	--	18 598
Résultat de l'exercice	9 334	(9 334)	--	8 518	--	8 518
Provisions réglementées	1	--	--	--	(1)	--
Total	**46 079**	**--**	**--**	**8 518**	**(1)**	**54 597**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

11. PROVISIONS

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019
			utilisées	non utilisées	
Provisions règlementées					
Amort. Dérogatoires	1	1	(2)	--	--
Provisions					
Provisions pour risques	1 999	6 481	(1 343)	--	7 137
Provisions pour charges	--	644	--	--	644
Total	**1 999**	**7 127**	**(1 345)**	**--**	**7 781**

Le solde relatif aux provisions est constitué de :

- ✓ provisions pour risques, composées de la mévente de produits et de la provision pour rotation lente, pour 3 945 K€,
- ✓ provisions pour litiges à hauteur de 3 170 K€,
- ✓ provisions pour risque de change pour 22 K€
- ✓ et d'une provision pour charges de 644K€.

Le principe d'évaluation énoncé au §. 3.9 est appliqué aux litiges commerciaux qui ont été engagés contre la société. Ces procédures contentieuses sont en cours devant les tribunaux. Compte tenu des arguments présentés par la société, appuyée en cela par ses conseils, la société a considéré au stade actuel des procédures, que les risques financiers liés à ces litiges s'élèvent à 3 170 K€ contre 170 K€ au 31 décembre 2018.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

12. PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er mai de chaque exercice et pour la participation à compter de l'exercice 2015 à échéance en 2021 au 1er juin de chaque exercice, sont les suivantes :

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
2019		340
2020	231	218
2021	215	211
2022	259	260
2023	275	285
2024	303	0
Total	**1 283**	**1 315**
Partie à plus d'un an	**1 052**	**975**
Partie à moins d'un an	**231**	**340**

Dont intérêts courus : 167 K€.

13. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	13 532	12 993
Effets à payer	685	1 917
Total	**14 217**	**14 910**

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

14. DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sur immobilisations	10	104
Effets à payer	--	20
Total	**10**	**125**

15. DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DETTES FISCALES, SOCIALES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières auprès des étab. de crédit	718	67
Dettes sociales	2 243	2 953
Dettes fiscales	651	685
Autres dettes	229	4 973
Groupe et Associés	3 151	1 417
Total	**6 992**	**10 095**

Ces dettes d'exploitation sont constituées de dettes à moins d'un an pour 6 323 K€.

Les dettes à plus d'un an correspondent à la participation 2019 à affecter pour 669 K€.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

16. CHARGES A PAYER

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	--	1
Emprunts et dettes financières divers	167	185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 636	5 506
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel	1 435	1 880
- Charges sociales	409	670
- Impôts et taxes	--	5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	17
Autres dettes	224	4 973
Total	**6 871**	**13 237**

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
CLARINS WEBSITE V3 MIGRATION		
CLARINS US	85	--
CLARINS UK	87	--
CLARINS France	89	--
Sous/total	**260**	**--**
Total PCA	**260**	**--**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

18. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	**73 081**	**64 704**
- France	9 428	6 675
- Europe hors France	54 076	48 928
- Hors EU	9 576	9 100
Prestations de services	**10 250**	**9 316**
Total	**83 331**	**74 019**

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE GESTION COURANTE

L'ajustement en fin d'année des taux de marge nette d'exploitation des filiales européennes a conduit à comptabiliser en charges et produits de gestion courante un produit de 13 255 K€ et une charge de 223 K€.

Conformément à la note 3.8, le résultat de change portant sur les flux commerciaux s'élève à une charge de 1 K€.

20. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits	1	2 747
Charges	(112)	(127)
Résultat financier	**(111)**	**2 620**

Le faible niveau des produits financiers en 2019 s'explique par l'absence de dividendes reçus de la société Clarins France contre 2 746 K€ en 2018.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

21. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits	4	3 066
Charges	(3 001)	(46)
Résultat Exceptionnel	**(2 998)**	**3 021**

Le résultat exceptionnel d'un montant de (2 998) K€ correspond principalement à des dotations aux provisions pour risques sur litiges d'un montant total de 3 000 K€.

21.1.Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2019 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments est la suivante :

Au 31 décembre en K€	Résultat comptable avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat Courant	16 201	5 178	11 023
Résultat Exceptionnel	(2 998)	(999)	(1 998)
Participation des salariés	(703)	(196)	(507)
Résultat de l'exercice	**12 500**	**3 982**	**8 518**

21.2. Situation fiscale latente

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul de la fiscalité latente est de 32,02%.

Au 31 décembre en K€	31/12/2018	Variation	31/12/2019
Participation des salariés	(623)	(46)	(669)
Autres	(4)	0	(4)
Déficits reportables	--	--	--
Situation fiscale latente	**(627)**	**(46)**	**(673)**
Actif d'impôt	216	15	216

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

21.3. Contrôles et contentieux fiscaux

À la suite de diverses décisions favorables obtenues de la part des juridictions administratives au titre de contrôles et contentieux fiscaux passés, la société Clarins Fragrance Group se trouve créancière vis-à-vis du Trésor d'une somme de 30 K€ à la clôture de l'exercice.

22. ENGAGEMENTS

22.1. Engagements donnés

Au 31 décembre en K€	31/12/2019	dt Entreprises liée	31/12/2018
Engagements de loyers	461	438	9 054
Commandes fermes d'immobilisations	0		0
Total	**461**	**438**	**9 054**

22.2. Engagements reçus

Néant

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

22.3. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements nets de versement des indemnités de retraite conventionnelles et des indemnités liées au régime de retraite complémentaire est basée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 0.50 %,
- ✓ Le taux de rendement espéré à long terme des actifs financiers est fixé au taux d'actualisation,
- ✓ Le taux d'inflation retenu est de 1.75%. Il reflète le taux d'inflation à long terme attendu dans l'environnement économique du pays dans lequel le régime est en vigueur.
- ✓ Le taux d'augmentation de salaire prend en compte l'augmentation liée à l'inflation, à l'amélioration de la productivité, à l'ancienneté, aux promotions et autres facteurs. Il varie de 2.50 à 3.50% en fonction des catégories de population concernées,
- ✓ L'âge de départ à la retraite varie de 60 à 65 ans selon statut et date de naissance,
- ✓ le taux de charges sociales étant de 48%.

Les engagements nets au titre des indemnités de départ en retraite évalués à la date du 31 décembre 2019, en tenant compte des actifs de couverture à cette date et des écarts actuariels, s'élèvent au total à 1 455 K€.

23. DONNEES SOCIALES

23.1. L'effectif moyen par catégorie est le suivant :

	2019	2018
Cadres	59	57
Agents de maîtrise, Techniciens	1	2
Employés, Ouvriers	11	10
Total	**71**	**69**

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

24. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019

En milliers d'euros ou d'unités monétaires nationales	Capital	Primes et réserves avant affectation des résultats de l'exercice (1)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice (1)	Dividendes encaissés ou à recevoir par la société au cours de l'exercice
SOCIETES										
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Clarins										
A - Participations										
Clarins France SAS - France	13 992 (K€)	11 517 (K€)	39%	6 561 (K€)	6 561 (K€)		--	156 996 (K€)	71 912 (K€)	

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

25. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Famille C
12 Avenue de la Porte des
Ternes
75017 Paris

814 868 550 RCS Paris

La société Famille C établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Clarins Fragrance Group sont intégrés suivant la méthode de l'Intégration Globale.

Copie certifiée conforme
YA / 01/04/2020 12:15:03
N° de dépôt - 2020/9825 / 380363754

Pour copie certifiée conforme délivrée le 01/04/2020
Page 64 sur 64